

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 16-128

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 16-128 remplaçant le règlement sur les permis et certificats numéro 03-46

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 24^e jour de mars 2017.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière